

# LA - CÉGÈTE

## LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr — Tel: 04.13.55.11.66



### Le 27 janvier, l'heure est à la mobilisation de toutes et tous !

**Communiqué commun des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL appelant à une journée de mobilisation le 27 janvier 2022.**

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et, finalement, du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités.

Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications, dans le privé comme dans le public.

Si, dans certains secteurs et entreprises, des mobilisations et des négociations ont permis d'obtenir des revalorisations de salaires, trop souvent encore les négociations sont au point mort ou les propositions des employeurs loin du compte.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL ne peuvent s'en satisfaire et n'entendent pas en rester là !

Sans augmentation du point d'indice et du Smic, il n'y aura aucune avancée pour les salarié.e.s dont les minima de branche sont actuellement en dessous du salaire de base minimum.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL contestent, dans le même temps, que le gouvernement ait maintenu sa réforme de l'assurance chômage qui aura pour conséquence d'enfermer de trop nombreux salariés dans des emplois à faible salaire, à temps partiel ou en CDD.

Les retraité.e.s, très massivement mobilisé.e.s, attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leurs pensions, retraites de base et retraites complémentaires, dont la dernière revalorisation a été plafonnée à un niveau très inférieur à l'inflation.

La jeunesse, confrontée à une grande précarité de vie et de travail, à la pauvreté, accentuées par la crise sanitaire, économique et sociale, doit obtenir une réponse à l'encontre des réformes libérales de l'éducation, de la formation, et de l'assurance chômage décidées par le gouvernement.

**Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL soutiennent les actions et mobilisations organisées dans les jours et semaines qui viennent pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail et appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le jeudi 27 janvier 2022.**

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble, par la grève et les manifestations, pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraité.e.s.

<https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/salaires/le-27-janvier-lheure-est-la-mobilisation-de-toutes-et-tous>

## «Violences des échanges en milieu universitaire» ou le premier épisode d'une mini-série

On pourrait penser de prime abord que l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) constitue un univers professionnel « protégé » de tout un tas de vicissitudes qui traversent le monde du travail, et la société au-delà. On pourrait ainsi penser que les personnels de l'ESR, comme les étudiant.e.s, soient épargné.e.s de ce à quoi sont confronté.e.s nombre de travailleurs et de travailleuses d'autres secteurs d'activité : harcèlement moral, harcèlement sexuel, violences sexuelles et sexistes plus largement.

Parce que l'ESR serait peuplé de « gens bien éduqués », parce qu'il s'agirait d'un espace professionnel où règnerait la rationalité cartésienne, tout entier préoccupé à des causes nobles autour de la production et de la diffusion de connaissances scientifiques, tout entier tendu vers l'objectif de faire progresser l'humanité face aux ténèbres de l'ignorance. Ainsi, ce projet noble, servi notamment par des enseignant-chercheur.e.s arrivé.e.s à ces positions après moultes sélections, pourrait laisser penser qu'il n'y a pas de place dans l'ESR pour toute forme de violence ou d'expression incontrôlée d'émotions, de frustrations, de déviances, etc.

Bien sûr, pour celles et ceux qui sont dans l'ESR depuis longtemps, cela nous fait sourire jaune... Pour celles et ceux qui y sont entré.e.s depuis peu, comme étudiant.e.s ou personnels, l'apprentissage des réalités du fonctionnement des relations humaines fait ou fera à un moment donné place à des confrontations sources de désillusion, quand ce n'est pas plus douloureux encore...

Pour s'inspirer largement du titre d'un film de Jean-Marc Moutout sorti en 2004, l'université c'est un peu « violence des échanges en milieu éduqué ». On ne peut que le constater et le regretter.

Cela devrait nous amener à réfléchir à la manière dont nous formons nos étudiants (du constat de rapports parfois violents entre eux et au-delà considérant qu'ils iront ensuite faire carrière dans l'ESR ou dans d'autres secteurs). On pourrait imaginer introduire plus avant dans les curricula des contenus sur les notions d'éthique du comportement, de responsabilité, sur la psychologie sociale ou encore sur les risques psycho-sociaux. On se doit (ou se devrait) également d'être très attentif-

en tant qu'enseignant.e.s et responsables de formation - aux dynamiques au sein des groupes d'étudiant.e.s, en évitant que n'y prennent place des phénomènes d'exclusion, de création de boucs-émissaires, de harcèlement moral et sexuel, etc. Alors, certes, ces comportements délétères ne sont pas simples à

repérer du fait de nos positions d'extériorité vis-à-vis des promotions ; pour autant, il est possible d'avoir un rôle non négligeable en développant un discours et une posture alliant, d'un côté, fermeté et mise en garde et, de l'autre, disponibilité et écoute véritable.

On devrait aussi intégrer le constat d'un niveau parfois élevé de violences dans les interactions sociales dans nos milieux professionnels pour réfléchir à la manière dont on sélectionne nos collègues, ainsi qu'aux critères d'évolution dans les carrières et aux critères d'accès aux responsabilités qui accroissent le pouvoir individuel.

Grand chantier, évidemment, il faudrait remettre sur le métier les modes de régulation collectifs dont on peut regretter que, dans la réalité, ils ne régulent finalement que très peu efficacement... Concrètement, cela signifie une réflexion de fond sur de multiples dispositifs depuis les comités de suivi de thèse, censés opérer une forme de socialisation du suivi des doctorant.e.s (parmi

les plus exposé.e.s à ces risques) en les sortant d'un rapport bilatéral de domination vis-à-vis de leur directeur de thèse ; jusqu'aux procédures disciplinaires qui ne sanctionnent que peu ou très mollement les comportements déviants.

Sur ces sujets, nous attendons avec curiosité la sortie du numéro 33 de la Nouvelle Revue de Psychologie, coordonné par Florence Giust-Desprairies et Emmanuelle Savignac, intitulé « Violences et passions en milieu universitaire ». Voici un extrait de l'appel à contributions publié par la revue : « La violence, les passions, les émotions,

le pouvoir et son exercice parfois brutal dans les institutions sont fréquemment analysés par les chercheurs qui en étudient les manifestations et enjeux dans les mondes vécus du travail.

À une remarquable exception près pour le cas français : l'université et plus largement l'enseignement supérieur. Si les universitaires s'alertent à juste titre des effets des restructurations libérales sur les établissements, étudier les modalités de la violence dans l'université en tant qu'elle lui serait spécifique ne constitue pas encore un sujet ou un objet. Les auteurs invitent donc à penser la nature du travail académique et les éléments propices à la violence qui lui est propre. Alors que beaucoup d'universitaires insistent sur le caractère vocationnel ou passionnel de leur engagement : qu'est-ce que cette passion conduit-elle à produire et à accepter ? »

Nous pourrions d'ici quelques temps vous en proposer quelques éléments de présentation et de résumé ; mais plus largement nous nous proposons de consacrer au fil des prochaines Cégètes plusieurs articles au sujet critique des violences sexuelles et sexistes, dont les institutions académiques commencent à peine à se saisir...

33

Nouvelle Revue de

PSYCHOSOCIOLOGIE

Violences et passions en milieu universitaire

Sous la direction de Florence Giust-Desprairies et Emmanuelle Savignac





## Maladie de Creutzfeldt-Jakob, pour établir la vérité

Le 17 juin 2019, Émilie est décédée de la maladie du nouveau variant de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ), à 33 ans. Elle avait contracté cette maladie lors d'un accident du travail survenu en 2010 à l'INRA de Jouy-en-Josas. À 23 ans, elle occupait son premier emploi en CDD et travaillait sur des agents hautement pathogènes pour l'être humain : les prions infectieux.

En septembre 2020, une mission d'expertise de la sécurité des travaux sur les prions infectieux dans la recherche publique rendait son rapport aux ministres de la recherche et de l'agriculture. Ce rapport préconise un suivi de l'exposition professionnelle aux prions, un renforcement des protocoles de sécurité et l'harmonisation des procédures en cas d'accident.

Fin juillet 2021, une technicienne retraitée est atteinte de MCJ. Elle avait travaillé sur les prions dans une unité mixte de l'École Vétérinaire et de l'INRAE de Toulouse. Après ce second cas, L'ANSES, le CEA, le CNRS, L'INSERM et L'INRAE, en accord avec le MESR, annonçaient un moratoire de trois mois pour les travaux de recherche sur les maladies à prions.

Le 4 novembre 2021 cette collègue décède. Elle avait eu deux accidents de travail avant de prendre sa retraite.

Il n'y a pas de recensement obligatoire des laboratoires

de recherche qui travaillent sur les prions infectieux. La réponse de la ministre à un avis du CHSCT MESR du 1er octobre 2019 montrait sa méconnaissance du sujet et elle invoquait la confidentialité pour refuser de répondre à l'avis. La délégation d'enquête en a identifié neuf en France, dont quatre en lien avec des universités. D'autres établissements peuvent être concernés.

C'est pourquoi la FERC alerte sur la situation. Une note de lecture du rapport de l'IGESR et deux publications viennent compléter les deux rapports (INRAE et IGESR) sur la question. L'employeur public commence à prendre la mesure du danger des prions infectieux et des tragédies qui peuvent ressurgir (maladie mortelle et incurable, temps d'incubation de plusieurs années, résistance particulière du prion aux désinfectants, modes de transmission mal connus).

Ces deux accidents mortels illustrent les failles de sécurité, accentuées par la précarité (jeunes collègues contractuel·les exposés à ces risques sans formation, ni expérience) et par les financements sur projets : l'appât du gain et la mise en concurrence conduisent certaines équipes à entreprendre des recherches financées sans maîtriser les dangers propres à ces sujets, ni les mesures de prévention primaire indispensables.

Financer la recherche par projets montre la difficulté

de développer et d'entretenir sur le long terme des infrastructures de recherche avec du matériel et des protocoles de sécurité adéquats régulièrement évalués.

Il est vital d'alerter les CHSCT d'établissements sur la situation, de les interpeller sur l'existence de laboratoires ou d'équipes travaillant sur le sujet, et sur le suivi professionnel et post-professionnel de l'exposition à ces risques. Cette tragédie montre également l'importance de lutter contre les sous-déclarations des accidents de travail dans l'ESR.

Au-delà, il nous semble important que toutes les personnes ayant travaillé

depuis 1995 sur les prions infectieux, qu'ils soient agent-es titulaires, contractuel·les ou stagiaires, actif-ves ou retraité-es, soient recensés au plus vite. Un soutien psychologique doit leur être proposé s'ils le souhaitent.

La FERC les invite à se signaler à l'employeur-se et directement auprès d'elle : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

pour aller plus loin [ici](#)

## Projet de protocole d'accord dédié à l'évolution de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) dans la fonction publique de l'Etat : Compte-rendu de la réunion du 6 janvier 2022

Déclaration liminaire de l'Union Fédérale des Syndicats de l'État CGT

Madame la Ministre,

C'est avec attention que nous avons écouté vos propos introductifs.

Sur les différents points que vous avez développés, vous ne serez pas étonnée que nous soyons particulièrement attentifs à la question de la prévoyance dans ses dimensions statutaire et complémentaire, à l'ouverture d'une négociation potentielle y compris par la conclusion d'un accord de méthode, à la possibilité de coupler les prestations dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Nous notons aussi ce que vous dites sur des avancées potentielles de la prévoyance dans les trois versants constitutifs de la Fonction publique.

Il ne serait pas inutile de communiquer aux organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique le texte de votre intervention.

Permettez-nous, tout d'abord, de souligner l'importance et la qualité des échanges qui ont été les nôtres tant avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique qu'avec votre directeur de cabinet, depuis la signature de l'accord de méthode en juin 2021 relatif à la conduite des négociations

sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique de l'Etat.

Le travail réalisé a notamment généré des évolutions conséquentes sur différents points :

1. L'élaboration d'un panier de soins constitutif d'un socle de droits complémentaire en santé devant s'appliquer dans toute la fonction publique de l'Etat au sens large du terme quelque soit l'endroit où les personnels travaillent – ce socle de droits pouvant par ailleurs être amélioré dans le cadre de processus de négociations ministériels. C'est dans ce sens et dans la recherche d'une égalité des droits que la CGT a d'ailleurs été force de propositions sur ces différents aspects...

Pour en savoir plus,

[lire le compte-rendu UFSE-CGT](#)

[L'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat](#)

[Le discours de la ministre de la Fonction publique](#)



## Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM : .....  
Prénom : .....  
Portable : .....  
Mail : .....  
Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...): .....  
.....  
Corps : .....  
Grade : .....  
Echelon : .....

*A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :*

 Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille  
Faculté de Saint Charles  
3 place Victor Hugo  
13331 Marseille cedex 3  
Tel : 04.13.55.11.66



## En bref...

### 2022, une année de bonnes résolutions

- Se syndiquer à la CGT FERC Sup « Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager »
- Déconnecter : équilibrer vie privée et vie professionnelle
- Être attentif aux vulnérabilités des personnes qui nous entourent (collègues, étudiants, nouveaux arrivants, précaires, etc.)
- Travailler à la cohésion des collectifs de travail
- Agir en réseau en mobilisant des acteurs ressources au sein de l'université et ailleurs (associations, etc.)
- Lutter contre les idées d'extrême droite et refuser la banalisation de leur discours
- Refuser et lutter contre les remarques sexistes
- Se mobiliser et s'autoriser à faire grève
- Prendre le temps d'en « perdre » en discutant du travail au sein des équipes, en allant se nourrir intellectuellement dans des séminaires, etc.
- Se décoller des urgences du travail au quotidien pour considérer ce qui compte vraiment sur le long terme
- Lire la Cégète 😊
- Voter pour la CGT FERC Sup aux élections professionnelles de décembre



La CGT des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu*  
Berthold Brecht

**Ensemble, construisons un avenir qui nous ressemble.**